

L'ACTUALITÉ VUE PAR ▶ Jean-Michel DEMANGEAT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOFRED

## « Nous sommes dans l'ère de l'entreprise mobile »

Les bénéfiques records des grandes entreprises françaises ne protègent pas les salariés des risques de plans sociaux. Spécialiste de l'aide à la restructuration, Sofred Consultants a favorisé la création de 11 000 emplois dans des sites en difficulté.

► **PROFESSION** : chasseur d'entreprises...

Sofred Consultants a favorisé la création de 11 000 emplois en France. C'est un cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement des restructurations et la recherche de sociétés et de PME pour revitaliser les bassins d'emploi en difficulté. Ses clients ?

Des collectivités locales touchées par les fermetures de site et des entreprises en cessation d'activité. Sofred Consultants a été racheté par l'Adit, société d'intelligence économique, qui appartient à l'Etat. L'ensemble emploie 100 collaborateurs pour 15 millions d'euros de chiffre d'affaires.

**Arcelor à Gandrange, Miko à Saint-Dizier, Kléber à Toul... Les annonces de fermetures d'usines et les plans sociaux qui les accompagnent provoquent une vive émotion. Peut-on sauver ces emplois et ces régions ?**

Oui. A condition que l'on prenne ces restructurations à bras-le-corps. Cela fait quinze ans que nous travaillons

poser une question : fait-on le maximum pour trouver des solutions alternatives afin de préserver les emplois ? La disparition d'une usine affecte ses salariés mais aussi tout le tissu économique environnant. Quand vous êtes le maire d'une ville de 10 000 habitants, que l'entreprise fait travailler une partie de la population, irrigue l'économie locale, les commerces, voire les sous-traitants, une annonce de fermeture de site est très lourde à gérer.

**Pourquoi l'émotion est-elle toujours aussi forte ?**

Il faut peut-être avoir une réflexion sur le Code du travail. Actuellement, la loi impose que le chef d'entreprise prévienne en premier le comité d'entreprise d'une restructuration, sinon il y a délit d'entrave. Seulement voilà, une fois l'annonce faite en CE, le circuit de diffusion de l'information s'accélère, la nouvelle se répand, affole tout le monde et très souvent les élus et le préfet sont prévenus en dernier ! Je pense qu'il serait utile de réfléchir là-dessus et de mettre tout le monde autour d'une table. Les dossiers qui aboutissent sont ceux où l'entreprise prévoit une cessation anticipée sur un laps de temps nécessaire pour trouver de nouvelles solutions. Dans l'Essonne, Procter et



Jean-Michel Demangeat et ses collaborateurs recherchent, pour le compte de collectivités locales ou de sociétés en cessation d'activité, des entreprises susceptibles de redynamiser des bassins d'emploi dévitalisés.